COMMUNE DE FRESNOY LE CHATEAU

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 NOVEMBRE 2025 à 19H30

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept novembre à dix-neuf trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BUTAT André, Maire.

Présents : BUTAT André, MILESI Franck, DRIAT Damien, VAN MELKEBKE Pascal, VERON Jérôme, PISSIS Pascale, Mickael DALLEMAGNE.

Excusés : PACKO Marc donne pouvoir à MILESI Franck
GAURIER Jean-Nicolas donne pouvoir à BUTAT André

Secrétaire de séance : Pascale PISSIS

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du dernier compte rendu du conseil**
- **Désignation du secrétaire de séance**
- **Eglise : Retour travaux du clocher**
- **Autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026**
- **Demande de subvention de l'école pour le séjour à Chappes sur 2026**
- **Réflexion sur la vente du terrain derrière le cimetière**
- **Retours devis sécurité routière**
- **Plan communal de sauvegarde : Mise en place des circuits d'alerte et des points de regroupement**
- **Contrat de maintenance informatique**
- **Informations diverses**
- **Questions diverses**

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
07	09	09	0	0	0

Le procès-verbal de la séance du 18 septembre 2025 n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Pascale PISSIS a été nommée secrétaire de séance

EGLISE : RETOUR TRAVAUX DU CLOCHER

Ajourné : en attente des devis par l'entreprise

DECISION POUR ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2026

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
07	09	09	0	0	0

Numéro de délibération D27-2025

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du CGCT :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territorial peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 25%.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements, avant le vote du Budget Primitif 2026 dans la limite du quart des crédits ouverts en 2025 comme suit :

Budget 2025		Quart du Budget 2025
Articles	Montant inscrit	Limite autorisée
Chap 20 : art 2051 : concessions droit similaire	2 000.00 €	500.00 €
Total chapitre 20	**2 000.00€**	**500.00€**
Chap 204 : art204182 : autre organisme publique	30 000.00€	7 500.00 €
Total chapitre 204	**30 000.00€**	**7 500.00€**
Chapitre 21 -Immobilisations corporelles		
Art 212 : Agencement et aménagement de terrains	5 000.00€	1 250.00€
Art 2131 : Bâtiments publics	16 500.00€	4 125.00€
Art 2152 : Installation de voirie	118 500.00	29 625.00€
Art 2158 : Autres installations matériel, outillage techniques	5 000.00€	1 250.00€
Art 2183 : Matériel informatique	2 000.00€	500.00€
Art 2184 : matériel de bureau et mobilier	2 000.00€	500.00€
Total chapitre 21	**149 000.00€**	**37 250.00 €**

- PRECISE que les crédits correspondants à ces dépenses seront inscrits au Budget Primitif 2026.

PARTICIPATION FINANCIERE AU SEJOUR A LA BASE NAUTIQUE DE CHAPPES POUR LES ELEVES DE CM2 EN 2026

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
07	09	09	0	0	0

Numéro de délibération D28-2025

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de l'école primaire en date du 16 novembre 2025 concernant la participation aux frais pour un séjour à la base nautique de Chappes qui aura lieu du 11 au 13 mai 2026.

Cela concerne cinq élèves de CM2 habitant dans la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de financer le séjour à hauteur de 44€ par élève domicilié à Fresnoy-le-Château et de participer à la moitié des frais pour les accompagnateurs soit un total de 388.00€.

Charge l'ordonnateur de procéder au versement après le vote du budget de 2026.

REFLEXION SUR L'ACHAT DU TERRAIN JOUXTANT LE CIMETIERE COMMUNAL

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
07	09	09	0	0	0

Numéro de délibération D29-2025

Le Maire informe le Conseil Municipal que les terrains jouxtant le cimetière sont à vendre, à savoir :

-Parcelle cadastrée AC 116 d'une superficie de 1 436m2

-Parcelle cadastrée AC141 d'une superficie de 146m2

Soit à total de 1582m2

Le Maire propose au Conseil Municipal d'acheter lesdits terrains pour le bien public, dont l'objectif est d'agrandir le cimetière communal ou de la construction d'un équipement public ou autres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

-De faire une offre à 50€ le mètre carré, soit 79 100.00€ sans les frais de notaire

-Charge le Maire de contacter le vendeur

TRAVAUX DE SECURISATION ROUTIERE POUR LIMITER LA VITESSE

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
07	09	08	0	1	0

Numéro de délibération D30-2025

Le Maire présente au Conseil Municipal trois propositions pour limiter la vitesse sur les routes principales, à savoir :

-Société AXIMUM : Mise en place de trois feux tricolores micro régule en T pour un montant de 38 780.40€HT

-Société CEGELEC : Mise en place de trois feux tricolores avec radar de détection pour un montant de 39 860.00€HT

-Société PASS : Mise en place de panneaux de signalisations : quatre panneaux STOP, un panneau cédez le passage et matérialisation d'un zébra pour un montant de 4 560.00€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide par huit voix pour et une abstention :

-De choisir l'entreprise PASS pour la mise en place de panneaux de signalisation.

-Autorise le Maire à signer le devis et toutes démarches nécessaires à cette affaire.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : MISE EN PLACE DES CIRCUITS D'ALERTE ET DES POINTS DE REGROUPEMENT

Le Maire informe le Conseil Municipal que pour la mise en place du Plan communal de sauvegarde, il y a lieu de définir les points de rassemblement et d'attribuer les personnes pour les circuits d'alerte.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

1-Points de rassemblement : Mairie à Fresnoy-le Château et Chez Monsieur Damien DRIAT pour Renault

2-Circuit d'alerte :

N°1 : Jérôme VERON / N°2 : Mickael DALLEMAGNE / N°3 : Damien DRIAT

CONTRAT DE MAINTENANCE INFORMATIQUE

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
07	09	09	0	0	0

Numéro de délibération D31-2025

Le Maire présente au Conseil Municipal deux propositions pour un contrat informatique, à savoir

-Société KOESIO : comprenant la maintenance en cas de panne, un antivirus, Microsoft office pour 52€ HT

-Société ADN : comprenant la maintenance en cas de panne, un antivirus, Microsoft office, et une sauvegarde complète du poste informatique pour 52€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-Décide de choisir l'entreprise ADN.

-Autorise le Maire à signer les devis et toutes démarches nécessaires à cette affaire.

INFORMATIONS DIVERSES

*Colis des anciens : Les colis sont à retirer à Bar sur Seine, le vendredi 12 décembre 2025 pour être distribués, avec l'aide des membres du CCAS, le samedi 20 décembre 2025 à partir de 14h00.

*Vœux du Maire : La cérémonie aura lieu le dimanche 4 janvier 2026 à 17h30

*Inauguration de la nouvelle plaque du monument aux morts : La cérémonie a eu lieu le 30 novembre 2025

*Association la Farandole : Le quorum n'étant pas atteint, l'assemblée générale a été annulée. Il a été évoqué le problème de déficit, environ 35 000€

*Antenne Lora : Le département est venu installer l'antenne Lora dans le grenier de la mairie. Celle-ci sera utile pour les différents syndicats (SDDEA et SDEA)

*Noel des enfants : Le comité des fêtes organise le noël des enfants le 06 décembre 2025 à 14h30 à Creney, pour les plus petits et à 19h00, à la salle des fêtes, pour la diffusion d'un film pour les plus grands. Le comité des fêtes invite les membres du conseil à venir participer aux manifestations.

*Sapin de Noel : Un sapin a été commandé à l'association des parents d'élèves de Clerey. Il est à récupérer le samedi 6 décembre matin.

*Circuits de randonnées : Le Maire informe que Troyes Champagne Métropole souhaite mettre en place des chemins de randonnés sur le territoire. La commune de Fresnoy a été sélectionnée pour cette démarche et une proposition a été faite et validée.

*Travaux RD1 : La subvention du Département d'un montant de 13 753€ a été versée

*Mise en place des illuminations de noël : le rendez-vous est fixé le 29 novembre à 9h00.

COMMUNE DE FRESNOY-LE-CHATEAU

CONSEIL MUNICIPAL

FEUILLET DE CLÔTURE DE LA SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2025

<u>Article R213-9 du CGCT :</u> Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents et une place pour la signature du Maire et du ou des secrétaires de séance.

Numéros des Délibérations	Objet des délibérations
D27-2025	Autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant vote de budget 2026
D28-2025	Demande de subvention pour le séjour à, Chappes école 2026
D29-2025	Proposition d'achat terrains derrière le cimetière
D30-2025	Sécurisation routière – limitation de la vitesse
D31-2025	Contrat de maintenance informatique

Séance close à 21H57

Madame Pascale PISIS
Secrétaire de séance

Monsieur André BUTAT
Maire

FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS,

Ont signés les membres présents,

BUTAT André	**VERON Jérôme**
MILESI Franck	**PISSIS Pascale**
DRIAT Damien	**DALLEMAGNE Mickaël**
PACKO Marc **Excusé** **Donne pouvoir à Franck MILESI**	**GAURIER Jean-Nicolas** **Excusé** **Donne pouvoir à André BUTAT**
VAN MELKEBEKE Pascal	**GOBIN Alexis** **Absent**

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

LORS DE LA SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2025

-Autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant vote de budget 2026 APPROUVEE

-Demande de subvention pour le séjour à, Chappes école 2026 APPROUVEE

-Proposition d'achat terrains derrière le cimetière APPROUVEE

-Sécurisation routière – limitation de la vitesse APPROUVEE

-Contrat de maintenance informatique APPROUVEE

Affiché en Mairie le

Le Maire

André BUTAT